

La différence entre comptable et expert-comptable

Description

La différence entre le comptable et l'expert-comptable n'est pas négligeable. Les deux métiers sont proches, tout en étant différents sur bien des points. Or, certaines personnes ne font aucune distinction entre eux.

Pour mener à bien la gestion de l'activité d'une entreprise, tout entrepreneur se doit de connaître les principales différences entre comptable et expert-comptable. Et il convient de préciser que ce dernier peut accomplir des missions supplémentaires. Il est en mesure d'aider le dirigeant à prendre des décisions stratégiques pertinentes.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quelles sont les principales différences entre comptable et expert-comptable ?

Le montant des honoraires compte parmi les **principales différences entre le comptable et l'expert-comptable**. Ils sont tous deux des professionnels de la comptabilité, mais ils ne bénéficient pas non plus du même statut professionnel. Et les formations permettant d'accéder à ces métiers sont différentes.

Formation

Le **niveau de formation demandé** n'est pas le même pour devenir comptable et expert-comptable. Un diplôme de master, voire de licence, suffit pour accéder au premier métier. Les recruteurs peuvent exiger également une expérience professionnelle ou des stages en entreprise.

Le futur comptable doit obtenir au minimum un **diplôme de niveau Bac + 2** comme le :

- BTS Comptabilité et gestion ;
- DUT GEA Option Gestion comptable et financière.

S'il souhaite renforcer ses compétences, il peut ensuite poursuivre ses études pour décrocher, soit un :

- DCG ou diplôme de comptabilité et de gestion (Bac + 3) ;
- BUT GEA (Bac + 3) ;
- DSCG ou diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (Bac + 5).

Bon à savoir : la formation pour devenir comptable permet d'acquérir toutes les bases du métier.

Par ailleurs, la **formation d'expert-comptable** est bien plus longue. Après avoir décroché le baccalauréat, les intéressés doivent poursuivre des études pendant huit ans pour obtenir un doctorat. Ils seront tenus également d'effectuer avec succès un stage de trois ans dans un cabinet d'expertise comptable.

Bon à savoir : tous les experts-comptables doivent s'inscrire auprès de l'Ordre des experts-comptables, sous peine d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 150 000 euros.

Après avoir obtenu le DSCG, le futur expert-comptable doit **réussir l'examen du DEC** ou diplôme d'expertise comptable (Bac + 8). Il s'agit du plus haut niveau de qualification dans le domaine. Selon son secteur d'intervention, le professionnel peut choisir une spécialisation. Dans tous les cas, il sera tenu d'effectuer les trois années de stage dans un cabinet d'expertise comptable pour parfaire ses compétences en :

- Droit des affaires ;
- Comptabilité ;
- Conseil fiscal ;
- Audit.

À noter : en somme, la différence entre le comptable et l'expert-comptable réside avant tout dans la durée de leur parcours de formation et dans la qualification obtenue.

Statut professionnel

N'ayant pas le même statut que l'expert-comptable, le comptable travaille généralement au sein d'une [société commerciale](#) ou d'un cabinet comptable en tant que salarié et est **rattaché directement à l'entreprise**. C'est la responsabilité de cette dernière qui sera engagée s'il commet une faute préjudiciable. Il n'aura alors pas à souscrire une garantie responsabilité civile.

L'expert-comptable, lui, mène souvent son activité en tant que **professionnel libéral**. Sa responsabilité peut être engagée en cas de contrôle fiscal. Celle de l'entreprise pour laquelle il travaille est généralement limitée.

Honoraires

En raison de la nature de leurs missions, le coût des services d'un expert-comptable est supérieur à celui d'un comptable. Les tarifs de ce dernier varient de manière considérable en fonction de son statut. Ils s'élèvent au moins à **500 euros hors taxes (HT) annuels**.

Pour l'expert-comptable, les honoraires s'élèvent à **1 700 euros HT annuels**. S'il propose ses services en ligne, son client devra prévoir au minimum 875 euros HT annuels. Ce dernier devra déboursier bien plus s'il demande :

- Des déclarations de TVA ;
- L'établissement de bulletins de salaire ou de [bilans comptables](#).

Quelles sont les missions supplémentaires de l'expert-comptable ?

Comme cité précédemment, l'**expert-comptable dispose d'un éventail de compétences plus large** que celui du comptable. Ce dernier accomplit surtout des tâches basiques en matière de gestion comptable.

Missions communes

Le comptable et l'expert-comptable peuvent tous deux accomplir diverses tâches en matière de gestion comptable comme :

- La préparation d'un bilan ;
- L'enregistrement des opérations comptables et des flux financiers ;
- Le classement des dossiers ;
- L'établissement de fiches de paie ;
- La gestion des comptes courants de fournisseurs et de clients ;
- L'enregistrement des flux commerciaux, économiques et financiers ;
- La [déclaration fiscale](#).

Mais souvent, **le comptable est surtout responsable de l'enregistrement comptable**

et :

- De la tenue des livres comptables ;
- De la gestion des comptes courants ;
- De la gestion des factures ;
- Des déclarations sociales et fiscales.

Il peut aussi être amené à gérer le stock et les salaires. D'autre part, il est en mesure de s'occuper de la **gestion prévisionnelle et financière**. Notons qu'il est capable de donner des conseils sur des questions comptables de base.

Missions additionnelles pour un expert-comptable

L'expert-comptable est **apte à accomplir toutes les tâches comptables**. Mais ses principales missions sont de :

- Vérifier et certifier les comptes ;
- Assister le chef d'entreprise en cas de contrôle fiscal des organismes sociaux ou du SIE ;
- Effectuer le contrôle des déclarations fiscales ;
- Prodiguer des conseils financiers et juridiques aux établissements bancaires ;
- Aider les dirigeants d'entreprise à maintenir une bonne relation avec les banques et le fisc.

Son rôle est déterminant dans la détection des risques et l'analyse des données financières pour optimiser les performances de l'entreprise. Son expertise lui offre aussi la possibilité d'intervenir sur le plan juridique. Un certain nombre de missions peuvent encore lui être attribuées, dont :

- Le suivi des obligations juridiques ;
- La rédaction de comptes rendus d'AG ;
- La rédaction d'actes juridiques ;
- La modification de statuts.

C'est un **allié précieux pour les gérants d'entreprise lors de l'élaboration du rapport RSE** et :

- La rédaction de baux commerciaux ;
- L'acquisition ou cession de société.

Par ailleurs, il a généralement besoin de **s'appuyer sur les services d'un comptable** dans la réalisation de tâches basiques pour pouvoir se concentrer sur les missions qui

touchent le conseil et l'accompagnement des entrepreneurs.

Il convient de souligner que l'expert-comptable est le **seul professionnel habilité à attester les comptes** des entreprises. Ces dernières font généralement appel à lui pour réaliser des missions délicates. Elles recrutent surtout le comptable pour accomplir les tâches courantes.

Bon à savoir : l'[expert comptable pour la création d'entreprise](#) est d'une aide précieuse pour le futur dirigeant. Grâce à l'étendue de ses compétences, il peut intervenir aussi bien dans l'élaboration du business plan et la rédaction des statuts que dans les choix fiscaux, juridiques et sociaux.

Quelles différences d'accompagnement entre un expert-comptable et un comptable ?

Le choix entre l'accompagnement d'un comptable ou d'un expert-comptable n'est pas à prendre à la légère. Il **peut impacter de manière considérable la trésorerie**. Tout dépend des besoins de l'entreprise.

Choisir de recourir à un comptable

Le service d'un comptable peut beaucoup simplifier la vie de l'entreprise. L'entrepreneur a la possibilité de répartir les tâches entre lui et le professionnel **pour réaliser des économies substantielles**.

Le comptable est en mesure de l'**accompagner dans la création de la société**, en l'aidant par exemple à [choisir la forme juridique](#) adaptée à ses besoins. Au cours de la vie de l'entreprise, il pourra ensuite se charger :

- Du calcul de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ;
- **De la déclaration annuelle de TVA.**

Bon à savoir : en fonction de la forme juridique de l'entreprise, il peut simplifier la gestion fiscale et comptable.

En cas de contrôle fiscal, le comptable est apte à présenter les documents requis et à gérer les démarches administratives. Quand l'activité de l'entreprise se développe, il facilitera la transition parce qu'il pourra se charger d'autres tâches comme celles liées à la gestion des impôts et des salaires.

Bon à savoir : il peut donner des conseils intéressants à l'entrepreneur lors de l'achat ou la vente d'un fonds de commerce. Même chose en cas de cession de marque pour devenir franchisé. En effet, le comptable saura analyser les diverses options, fournir des recommandations stratégiques et évaluer la situation financière.

Choisir de recourir à un expert-comptable

L'expert-comptable peut, lui aussi, **accompagner l'entrepreneur tout au long de la vie de l'entreprise**. Au cours de la constitution de la [société](#), il est non seulement en mesure de l'aider à opter pour le statut juridique idéal, mais également à choisir le régime fiscal le plus intéressant. Dans tous les cas, il s'assurera que toutes les obligations légales, fiscales et comptables sont bien respectées.

En confiant la gestion de sa comptabilité à un expert-comptable, l'entrepreneur profitera d'une **visibilité optimale sur les indicateurs clés de performance l'entreprise**, tels que :

- Le résultat brut d'exploitation ;
- L'évolution du chiffre d'affaires.

Bon à savoir : certains experts-comptables proposent des espaces en ligne qui permettent aux dirigeants d'entreprise d'accéder à tout moment à leurs indicateurs de performance.

En externalisant la gestion comptable, le dirigeant d'entreprise peut se focaliser sur les fonctions de :

- Management ;
- Direction ;
- Orientation stratégique.

Par ailleurs, les entrepreneurs ont le **choix de recourir au service d'un expert-comptable qu'à certains moments de la vie de l'entreprise**, tels que :

- Le [changement de statut juridique](#) ;
- Le recrutement de salariés ;
- Les opérations d'acquisition ou de cession.

À noter : quand la comptabilité n'est pas gérée en interne, le recours au service d'un expert-comptable constitue une obligation légale pour les entreprises.

FAQ

Quels sont les rôles respectifs du comptable et de l'expert-comptable ?

Le comptable a surtout pour rôle d'assurer la comptabilisation des flux financiers. Il se charge de la production des documents comptables obligatoires. Quant à l'expert-comptable, il peut accomplir également ses tâches, mais il s'occupe généralement de l'analyse des comptes de l'entreprise et donne des conseils de gestion au dirigeant. Il est en mesure d'intervenir sur toutes les questions financières.

Où l'expert-comptable travaille-t-il ?

Le professionnel travaille généralement en tant que salarié au sein d'un cabinet d'expertise-comptable. Lorsque c'est le cas, il doit gérer le portefeuille d'un certain nombre de clients. Mais il peut également exercer son activité en tant qu'indépendant, en dirigeant le service administratif et financier d'une société, où son principal rôle est d'assister et de conseiller le chef d'entreprise.

Comment peut-on faire sa comptabilité tout seul ?

Pour pouvoir le faire tout seul, il convient d'abord de bien se renseigner sur l'étendue de ses obligations comptables. Il faudra ensuite suivre une formation dans le domaine et choisir et paramétrer son logiciel de comptabilité. Après, il ne restera plus qu'à tenir sa comptabilité au quotidien et à présenter les comptes en fin d'année.